



11592 - il veut intenter un procès contre un musulman devant un tribunal non musulman

question

J'ai mis en place un petit projet commercial et ai remis à un frère musulman certaines marchandises en vue de leur vente. C'était il y a un an. Le frère en question affirme avoir vendu la marchandise. Mais quand j'ai demandé la restitution du prix, il ne s'est pas exécuté sous prétexte qu'il était occupé. Que devrais-je faire pour récupérer mes fonds? J'ai pensé à intenter un procès devant un tribunal. Est-ce permis? Puis-je prier contre lui? Quel est votre conseil?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous avez la possibilité de déposer une plainte contre lui devant un tribunal. S'il existe un tribunal musulman, tant mieux - Allah soit loué- Autrement, déposez votre plainte devant le tribunal de votre lieu de résidence commun, après avoir épuisé toutes les voies vous permettant de récupérer vos biens y compris le recours à des intermédiaires.

Quant au fait de prier contre lui, il ne vous est permis que si vous détenez la preuve qu'il veut spolier vos biens.